



Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire

Procès-verbal de la réunion du 14 mars 2013

Ordre du jour :

1. Examen des documents européens suivants soumis au contrôle des principes de subsidiarité et de proportionnalité:

- COM(2013)75 PAQUET «SECURITE DES PRODUITS ET SURVEILLANCE DU MARCHÉ»

Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant la surveillance du marché des produits et modifiant les directives du Conseil 89/686/CEE et 93/15/CEE, les directives du Parlement européen et du Conseil 94/9/CE, 94/25/CE, 95/16/CE, 97/23/CE, 1999/5/CE, 2000/9/CE, 2000/14/CE, 2001/95/CE, 2004/108/CE, 2006/42/CE, 2006/95/CE, 2007/23/CE, 2008/57/CE, 2009/48/CE, 2009/105/CE, 2009/142/CE et 2011/65/UE, ainsi que les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) n° 305/2011, (CE) n° 764/2008 et (CE) n° 765/2008

- COM(2013)78 PAQUET «SÉCURITÉ DES PRODUITS ET SURVEILLANCE DU MARCHÉ»

Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant la sécurité des produits de consommation et abrogeant la directive 87/357/CEE du Conseil et la directive 2001/95/CE (le délai de contrôle expire le 16 avril 2013)

2. Divers (Organisation des travaux)

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Alex Bodry, M. Jacques-Yves Henckes, M. Henri Kox, M. Marc Lies, M. Claude Meisch, M. Roger Negri remplaçant M. Georges Engel, M. Marcel Oberweis remplaçant M. Emile Eicher, M. Robert Weber

M. Jean-Marie Reiff, de l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Félix Eischen, M. Claude Haagen

*

Présidence : M. Alex Bodry, Président de la Commission

*

1. Examen des documents européens suivants soumis au contrôle des principes de subsidiarité et de proportionnalité:

- COM(2013)75 PAQUET «SECURITE DES PRODUITS ET SURVEILLANCE DU MARCHÉ»

Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant la surveillance du marché des produits et modifiant les directives du Conseil 89/686/CEE et 93/15/CEE, les directives du Parlement européen et du Conseil 94/9/CE, 94/25/CE, 95/16/CE, 97/23/CE, 1999/5/CE, 2000/9/CE, 2000/14/CE, 2001/95/CE, 2004/108/CE, 2006/42/CE, 2006/95/CE, 2007/23/CE, 2008/57/CE, 2009/48/CE, 2009/105/CE, 2009/142/CE et 2011/65/UE, ainsi que les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) n° 305/2011, (CE) n° 764/2008 et (CE) n° 765/2008

- COM(2013)78 PAQUET «SÉCURITÉ DES PRODUITS ET SURVEILLANCE DU MARCHÉ»

Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant la sécurité des produits de consommation et abrogeant la directive 87/357/CEE du Conseil et la directive 2001/95/CE (le délai de contrôle expire le 16 avril 2013)

Monsieur le Directeur de l'ILNAS explique que le paquet « Sécurité des produits et surveillance du marché » se compose en fait de deux propositions de règlements.

Renvoyant à la réalité du marché unique avec sa libre circulation des produits entre les 27 territoires nationaux et, dans certains secteurs, même plus, l'orateur souligne que la surveillance du marché se doit d'être étroitement coordonnée. Le paquet sous objet se base de près sur les textes en vigueur existants, dont notamment le règlement (CE) n°765/2008 fixant les prescriptions relatives à l'accréditation et à la surveillance du marché. L'orateur ne perçoit donc pas comment le principe de subsidiarité serait remis en cause par la présente initiative législative. Cette initiative vise à clarifier le cadre réglementaire de la surveillance du marché dans le domaine des produits non alimentaires. Elle réunit les règles relatives à la surveillance du marché de la directive relative à la sécurité générale des produits, du règlement (CE) n°765/2008 et de nombreux textes législatifs d'harmonisation de l'Union spécifiques à certains secteurs dans un seul instrument juridique qui s'applique horizontalement à tous les secteurs. Les différents textes sont alignés.

Les deux volets « accréditation » et « surveillance du marché » seront dorénavant clairement dissociés. Les modifications visent principalement l'aspect surveillance du marché dans le sens d'une amélioration de la coopération entre Etats et d'une amélioration de l'efficacité de la surveillance. D'ores et déjà, sur une base volontaire, le Luxembourg est allé plus loin que les textes communautaires actuellement en vigueur dans ce domaine ne l'exigent.

Conclusion :

La commission constate que l'initiative européenne sous examen se confine dans le cadre législatif communautaire existant. Aucune réaction de la part de la Chambre des Députés ne semble s'imposer.

2. Divers (Organisation des travaux)

Monsieur le Président parcourt à vive voix le rôle des affaires de la commission. Il constate que parmi les cing projets de loi sur son rôle, quatre sont en attente de l'avis du Conseil d'Etat, qui sera saisi d'une lettre d'amendements concernant le seul projet avisé (n°6315).

Les dossiers européens soumis au contrôle des principes de proportionnalité et de subsidiarité viennent d'être évacués, la proposition de directive sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants de substitution ayant été examinée par la Commission du Développement durable lors de sa réunion du 6 mars 2013.

Un série de sujets généraux restent à traiter.

Le 16 mai 2013 a été retenu pour le débat de consultation « **Compétitivité** », annoncé lors de la réunion de la présente commission du 31 janvier 2013. Au préalable de ce débat, une discussion en commission devrait avoir lieu sur base d'un document de travail du Gouvernement à ce sujet.

Monsieur le Ministre ayant confirmé qu'il sera disponible le matin du 21 mars 2013, il serait utile que celui-ci explique à la commission les objectifs et le fonctionnement du « **Haut-Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie au Luxembourg** », dont la création vient d'être acceptée par le Gouvernement en Conseil le 15 février 2013.

Par ailleurs, il serait opportun de faire le point sur les perspectives de **croissance** économique du Grand-Duché.

Un intervenant critique que **l'inflation** au Luxembourg continue à progresser d'une manière plus soutenue qu'au sein des Etats voisins. A son avis, les augmentations des prix administrés sont en cause et il souhaite que Monsieur le Ministre se prononce sur ce phénomène. Monsieur le Président rappelle que le STATEC a publié une étude sur l'impact des prix administrés sur l'évolution du taux d'inflation.¹ L'évolution du niveau des prix fait partie du tableau macroéconomique à examiner.

Un député remarque que le phénomène évoqué n'est nullement lié aux seuls prix administrés, de sorte que, fin 2010, dans le cadre des discussions bipartites avec les délégations des organisations salariales et patronales, le Gouvernement avait décidé de créer un « Observatoire de la formation des prix » qui a été intégré dans l'Observatoire de la compétitivité. Il regrette que la présente commission ne s'est jusqu'à présent pas encore intéressée aux travaux de cet Observatoire de la formation des prix.

La commission parlementaire décide de porter cette problématique à l'ordre du jour d'une de ses prochaines réunions.

En ce qui concerne les demandes de mise à l'ordre du jour encore ouvertes, Monsieur le Président invite l'assistance à se prononcer. Le représentant du groupe *déi gréng* souhaite

¹ « Les prix administrés – un éclairage pour un débat serein », La lettre de l'Observatoire de la compétitivité n°13, novembre 2011.

que leur demande concernant l'organisation d'un débat d'orientation au sujet de la **transposition de la directive sur l'efficacité énergétique** soit discutée en présence de Monsieur le Ministre. Il souhaiterait plus précisément être informé sur l'état d'avancement de ces travaux de transposition.

En ce qui concerne le débat conjoint souhaité sur le **Programme national de réforme** actualisé et le Programme de stabilité et de croissance actualisé, Monsieur le Président informe la commission qu'il vient d'adresser une lettre en ce sens à la Conférence de présidents. L'orateur donne toutefois à considérer que celle-ci semble avoir l'intention d'organiser ce débat dans le cadre du débat sur l'état de la nation. Cette année, la déclaration afférente du Premier Ministre aura déjà lieu le 10 avril 2013, moment auquel ces programmes actualisés ne seront pas encore disponibles. Ainsi, la Commission des Finances et du Budget vient de décider d'examiner ces documents dans le cadre d'une réunion jointe avec la présente commission l'après-midi du 26 avril 2013 avant qu'ils ne soient transmis à la Commission européenne.

Constatant qu'aucun autre point ne semble s'imposer à être discuté la semaine prochaine en présence de Monsieur le Ministre, Monsieur le Président clôt la réunion.

Luxembourg, le 14 mars 2013

Le Secrétaire,
Timon Oesch

Le Président,
Alex Bodry